

Extrait du registre des décisions

Bureau du 15 juin 2017

Objet : RS - Réalisation d'une liaison cyclable dans le parc d'activités économiques des Barillettes à Saint-Alban-Leysses - Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AI 780p à Saint-Alban-Leysses, appartenant à la société civile immobilière Samo

• date de convocation le 09 juin 2017

• nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi quinze juin à dix-neuf heures, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 40

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Leysses	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochemaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Jean-Luc Berthalay à Pierre Hemar - de Driss Bourida à Brigitte Bochaton - de Jean-Benoît Cerino à Catherine Chappuis - de Pierre Duperier à Albert Darvey - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar

• conseillers excusés : 7

Josiane Beaud - François Blanc - Stéphane Bochet - Michel Dantin - Maryse Fabre - Patrick Mignola - Jean-Maurice Venturini

Bureau du 15 juin 2017

délibération **n° 111-17**

objet **RS - Réalisation d'une liaison cyclable dans le parc d'activités économiques des Barillettes à Saint-Alban-Leyse - Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AI 780p à Saint-Alban-Leyse, appartenant à la société civile immobilière Samo**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, informe que l'agglomération, à l'occasion de l'aménagement du parc d'activités économiques des Barillettes à Saint-Alban-Leyse, a souhaité réaliser une liaison cyclable entre la voie verte de la Leyse et la plaine des sports des Barillettes.

La réalisation de cet aménagement cyclable nécessite l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AI 780p, totalisant 639 m², appartenant à la société civile immobilière Samo, domiciliée 450 avenue de Chambéry à Saint-Alban-Leyse, pour une surface de 262 m² en nature de parking cédée à 50 €/m² soit 13 100 €, et de 377 m² en nature de berge cédée gratuitement.

Le montant total de cette acquisition est de 13 100 €. Chambéry métropole - Cœur des Bauges réalisera une clôture permettant d'isoler la voie verte des terrains des entreprises. Cette clôture sera implantée sur la partie de parcelle restant à l'entreprise. Les frais de bornage et les frais de notaire seront pris en charge par Chambéry métropole - Cœur des Bauges pour chacune de ces acquisitions.

Les surfaces évaluées ci-dessus seront précisées par un géomètre expert dans le cadre d'un bornage à venir après réalisation des travaux. La modification éventuelle des surfaces ne remettra pas en cause les montants indiqués.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie, de transports et de mobilité,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau l'acquisition et la cession de biens immobiliers comprises entre 10 000 €HT et 500 000 €HT,

Vu la promesse unilatérale de vente signée le 31 mai 2017 par la société Samo,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : acquiert une partie de la parcelle AI 780p à Saint-Alban-Leyse, totalisant 639 m², appartenant à la société civile immobilière Samo, domiciliée 450 avenue de Chambéry à Saint-Alban-Leyse, pour une surface de 262 m² en nature de parking cédée à 50 €/m² soit 13 100 € et de 377 m² en nature de berge cédée gratuitement, soit un total de 13 100 €,

Article 2 : prend en charge les différents travaux liés à cette acquisition détaillés ci-dessus,

Article 3 : prend en charge les frais de bornage et les frais de notaire,

Article 4 : autorise le président ou son représentant à signer les pièces à venir,

Article 5 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 111-17

Objet de l'acte : RS - Réalisation d'une liaison cyclable dans le parc d'activités économiques des Barillettes à Saint-Alban-Leysse - Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AI 780p à Saint-Alban-Leysse, appartenant à la société civile immobilière Samo

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine 1 - Acquisitions 2 - Acquisitions immobilières inférieures ou égales à 180 000 euros

Date de l'acte : 15 juin 2017

Annexe : PLAN DE SITUATION;Promesse de vente;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170615-lmc1H19747H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19747H1

Date de transmission en Préfecture : 23 juin 2017

Date de réception en Préfecture : 23 juin 2017